

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 655

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 655 14 octobre 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Ursula Nordmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

655

Domaine public

Les œillères des sénateurs

Le Conseil des Etats, vous connaissez. Très à cheval sur les principes juridiques et sur le respect de l'économie de marché. La semaine dernière il aurait eu l'occasion d'illustrer cette réputation; il n'a fait que montrer son attachement à la défense d'intérêts bien particuliers, une conception bien étroite du libéralisme économique où prime la voix des producteurs. Les consommateurs, eux, sont assez grands pour se débrouiller tout seuls.

On le sait, les véhicules à moteur nouvellement importés passeront dorénavant un examen sévère relatif au bruit et aux gaz d'échappement. Une motion acceptée par le Conseil national demandait aux cantons de publier les résultats de ces tests ainsi que la consommation de carburant. Simple affaire de transparence, données élémentaires qui permettraient au consommateur de faire son choix en connaissance de cause.

Pourtant c'est encore trop demander à Kurt Furgler et au Conseil des Etats. La motion a été transformée en postulat, autant dire envoyée aux oubliettes.

Décidément, en Suisse, l'économie de marché est un air qu'on fredonne beaucoup; mais quand il s'agit de créer les conditions pour qu'elle fonctionne vraiment, la mélodie s'éteint rapidement. Voir la loi sur les cartels.

ECONOMIES

Des lobbies sans freins

Commençons par un feuilleton, celui de Cointrin. Un équipement qui fait la fierté du canton de Genève, mais dont on ne sait guère s'il suscite

encore l'enthousiasme des habitants (bruit, pollution). A la clef donc, une politique officielle en demi-teinte: exaltation périodique de l'aéroport, affirmation du besoin d'adaptation, mais sans déborder les dimensions actuelles.

La construction d'une nouvelle halle de frêt est à l'ordre du jour depuis plusieurs années. La facture est salée: 123 millions. L'idée court alors que Swissair pourrait avancer la somme et se rembourser par l'utilisation gratuite des locaux; on éviterait ainsi un éventuel référendum.

Lorsque le conseiller d'Etat Grobet prend en main les Travaux publics, il fait revoir le projet à la baisse — moins 10%. Précision utile, les utilisateurs ont été associés au projet.

Mais le vent tourne, les affaires de Swissair ne sont plus aussi florissantes; la compagnie nationale dénonce alors la mégalomanie des autorités genevoises, elle n'a pas besoin d'un palais et propose des économies pour dix nouveaux millions.

Terminons par une interrogation. Dans l'affaire de la halle de frêt, Swissair, dans un premier temps, a vu grand, d'autant plus grand qu'elle n'assumait pas la charge financière. Lorsque le canton annonce qu'il entend rentabiliser son investissement par le biais des locations — problème budgétaire aidant — Swissair à l'aube d'une période difficile met les pieds contre le mur. La compagnie nationale a joué là le rôle bien involontaire de régulateur des investissements publics!

Mais ailleurs, pour les écoles, les universités, les hôpitaux, les routes, les stations d'épuration, qui fait ce contrôle? Quel rempart contre l'appétit des lobbies d'utilisateurs — enseignants, médecins, organisations diverses — et des constructeurs, tous intéressés pour des raisons diverses — pouvoir, prestige, bénéfices à réaliser — à ce que le projet soit plus grand, plus sophistiqué encore?

SUITE ET FIN AU VERSO